



Banque Alimentaire du Morbihan

Ensemble, aidons l'homme à se restaurer

Madame le Maire,
Monsieur le Maire

Objet : Droit d'accès à la
distribution alimentaire 2024
Adhésion/cotisation

Vannes, le 11 décembre 2023

Madame, Monsieur,

La Banque Alimentaire a pour objectif d'aider les personnes vivant en situation difficile et précaire à trouver ou retrouver des conditions d'existence respectueuses de leur dignité et de leur autonomie.

La mise en place d'une aide alimentaire conséquente et de la logistique correspondante permet à la Banque Alimentaire **de distribuer à ses adhérents**, selon leurs besoins, des denrées collectées et d'apporter une aide à ses partenaires pour la mise en œuvre d'un accompagnement adapté, ainsi qu'à la mise en place d'actions d'insertion et d'intégration sociales et de formation.

Pour accéder à ces services, conformément à nos statuts, les partenaires (CCAS, les associations humanitaires, épiceries sociales, ...) doivent adhérer à la Banque Alimentaire. Cette adhésion est soumise à **une cotisation annuelle pour un droit d'accès à la distribution alimentaire** d'un montant de **85 €** pour l'année 2024.

Vous trouverez ci-joint, concernant notre association, l'appel à cotisation/adhésion donnant un droit d'accès à la distribution pour l'année 2024, accompagné d'un mémo sur nos ressources.

Pour éviter une rupture dans vos droits à la distribution, nous vous rappelons que celle-ci doit être versée au plus tard fin février 2024.

Merci de votre attention et de votre solidarité.

BANQUE ALIMENTAIRE
DU MORBIHAN
3, rue Duténos Le Verger - ZI du Prat
56000 VANNES
Tél : 02 97 47 09 04
Mail : ba560@banquealimentaire.org

La Trésorière


Marie Thérèse GUENNEGUES



Banque Alimentaire du Morbihan

Ensemble, aidons l'homme à se restaurer

Nos ressources

Droit d'accès à la distribution alimentaire :

L'adhésion à la banque alimentaire donne aux partenaires (CCAS, Associations humanitaires, épiceries sociales, ...) l'accès à la distribution alimentaire. Cette adhésion est soumise à cotisation annuelle d'un montant de **85 €**. Cette adhésion/cotisation valide l'adhésion à notre association et **donne un droit d'accès à la distribution alimentaire**. Tout adhérent participe à l'assemblée générale annuelle avec voix délibérative.

Subventions :

La subvention est indépendante de la cotisation. C'est une aide publique. Elle peut être accordée par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics. La Banque Alimentaire du Morbihan doit la solliciter et mener les démarches. Elle peut prendre la forme d'une contribution financière, monétaire ou bien d'une mise à disposition de moyens matériels, sans contrepartie. Ces subventions sont indispensables pour le fonctionnement de la Banque Alimentaire du Morbihan pour couvrir nos frais de bâtiment, véhicules, équipement, logistique, personnel, frais généraux, etc....

Participation de solidarité : Actuellement fixée à 0,24 €/kg

Cette participation de solidarité est attachée au kg de denrées alimentaires livrées et ne couvre que les frais de ramasse ou de collecte dans les Industries agro-alimentaires (IAA) ainsi que les frais de tri. Pour rappel les produits issus du FSE sont gratuits et ce jusqu'aux bénéficiaires. Compte tenu des frais engendrés pour la BA, nous limitons les livraisons de FSE à 25 % des demandes globales.

Notre préoccupation constante est de minimiser nos coûts de fonctionnements mais sans ressources nous ne pouvons pas assurer nos missions près de vous à destination des bénéficiaires.

Merci de nous soutenir dans nos actions au quotidien en intégrant ces différents paramètres pour que :

« Ensemble, aidons l'Homme à se restaurer »



Banque Alimentaire du Morbihan

Ensemble, aidons l'homme à se restaurer

Vannes, le 11 décembre 2023

Droit d'accès à la distribution alimentaire

Adhésion / Cotisation 2024

Montant 2024 : 85.00€

En votre aimable règlement, à réception.

Le Président

Franck GAILLARD